



**ARRÊTÉ**

**fixant la liste des candidats aux élections sénatoriales  
du 27 septembre 2020**

**LE PRÉFET DES ARDENNES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant que chaque candidat énuméré ci-après a déposé une demande de candidature réglementaire ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTE**

Article 1er – La liste des candidats et de leur suppléant aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020, s'établit, dans l'ordre d'enregistrement des candidatures, comme suit :

	Candidats	Suppléants
<b>1</b>	M. LAMENIE Marc	Mme CORME Véronique
<b>2</b>	M. BACHY Jean-Paul	Mme MEUNIER Marie
<b>3</b>	Mme. JOSEPH Else	M. WATHY Marc
<b>4</b>	M. RENAU Jean Philippe	Mme GODART Séverine
<b>5</b>	Mme DESPAS Maryse	M. ZAREMBA Joël
<b>6</b>	M. CHAUDERLOT Robert	Mme DOYEN Maryvonne
<b>7</b>	M. HURE Benoît	Mme GAILLOT Pascale

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à chacun des candidats.

Charleville-Mézières, le 14 septembre 2020

  
Jean-Sébastien LAMONTAGNE